



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 décembre 2002
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1423 (2002) du Conseil de sécurité en date du 12 juillet 2002. Il décrit les activités menées par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) depuis mon dernier rapport en date du 5 juin 2002 (S/2002/618). Le 23 octobre 2002, le Conseil a également entendu des exposés de Lord Paddy Ashdown, Haut Représentant en Bosnie-Herzégovine, et Jacques-Paul Klein, mon Représentant spécial et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (voir S/PV.4631). Le présent rapport est le dernier sur la MINUBH, dont le mandat expire le 31 décembre 2002.

II. Activités récentes de la Mission

2. La Mission a poursuivi son programme de réforme de la police, octroyant notamment une autorisation définitive aux fonctionnaires de police locaux (voir également par. 11 ci-dessous). En ce qui concerne la restructuration de la police, deux administrations, la Republika Srpska et le Canton I (Bihac), ont été agréées par la Mission du fait qu'elles répondaient aux critères de base régissant le maintien de l'ordre suivant des principes démocratiques. L'administration policière du district de Brcko avait été certifiée par la Mission en mars 2002. Dans le cadre de la certification, des consignes permanentes destinées aux services des relations publiques de toutes les administrations chargées du maintien de l'ordre ont été élaborées et incorporées dans la législation. Une campagne finale est en cours pour renforcer le message et les activités de la Mission.

3. Le projet essentiel de la Mission consistant à réduire dans toute la mesure possible l'influence politique dans les activités de police en établissant des commissaires de police indépendants a été mené à bien. Des commissaires de police sont en place dans 10 cantons, tout comme des directeurs de la police, dans la Republika Srpska. Le déploiement des membres du Service national de la police des frontières est achevé et le Service contrôle maintenant toutes frontières avec les pays voisins. Le Groupe consultatif de la Mission en matière de justice pénale a organisé un stage de formation spécialisé sur les enquêtes judiciaires à l'intention de la police locale. Le projet triennal consistant à constituer, former et équiper un effectif de



police pour les 174 juridictions de la Fédération a été achevé. L'Organisme d'État pour l'information et la protection a été créé et ses directeurs ont été nommés.

4. Des élections générales ont été organisées le 5 octobre dans des conditions de totale sécurité. Près de 1 100 membres du Groupe international de police (GIP) ont surveillé plus de 3 000 fonctionnaires de police locaux dans la Fédération et environ 1 150 dans la Republika Srpska, effectuant 561 patrouilles conjointes et séparées. La police locale a planifié et exécuté ses activités de manière remarquable. Ce résultat renforce le bilan impressionnant des activités menées par la police locale tout au long de l'année concernant l'élaboration et la mise en oeuvre de plans de sécurité pour le retour des groupes minoritaires et l'organisation de manifestations publiques constituant une source de préoccupation, comme les rassemblements religieux, les commémorations et les événements sportifs.

5. Une mission de police de l'Union européenne succédera à la MINUBH le 1er janvier 2003 et tout a été mis en oeuvre pour assurer une transition sans heurt. L'actuel chef du GIP continuera d'assumer ses fonctions en tant que premier Commissaire de la mission de police de l'Union; la MINUBH a collaboré étroitement avec l'équipe de planification et l'équipe préparatoire de la mission de police en rapide expansion. Afin d'assurer la continuité, 119 agents du GIP seront maintenus à leur poste, dont un grand nombre dans des zones sensibles, et transférés à la mission de police de l'Union le 1er janvier 2003. Le consensus auquel sont parvenues la MINUBH et la mission de police de l'Union européenne sur les tâches prioritaires et les obstacles à surmonter a considérablement facilité la planification de la transition. Comme le retrait des effectifs du GIP sera achevé à la fin de décembre, un petit bureau de liaison sera maintenu à Sarajevo jusqu'en juin 2003 pour mener la transition à bonne fin et régler tout problème résiduel qui pourrait surgir.

III. Activités de la Mission, 1996-1999

6. Comme le présent rapport est le dernier sur la Mission, il convient de faire le point des activités qu'elle a menées au cours des six dernières années. La MINUBH a commencé ses travaux dans des conditions difficiles. Le conflit avait fait plus de 200 000 victimes, 20 000 étaient portées disparues et 1,2 million étaient déplacées à l'intérieur du pays. Le pays était divisé par des clivages ethniques. La guerre fratricide dans laquelle les civils étaient les principales cibles et victimes avait semé haine et répandu une crainte généralisée des règlements de comptes.

7. Comptant plus de 44 000 membres – soit le triple des effectifs en temps de paix –, les forces de police locales étaient des unités paramilitaires monoethniques, organisées en trois structures parallèles et totalement inaptées pour assurer le maintien de l'ordre public. Au lieu de s'efforcer de donner aux citoyens des groupes minoritaires un certain sentiment de sécurité, les forces de police continuaient d'agir de manière discriminatoire à l'encontre des citoyens qui n'appartenaient pas à leur groupe ethnique, notamment par des actes de harcèlement et d'intimidation. Renforçant les clivages ethniques, la liberté de mouvement était inexistante, bloquée par les postes de contrôle de la police le long de la frontière interentités et entre les communautés dans la Fédération. De plus, les forces de police étaient corrompues et contrôlées par les partis politiques. Compte tenu de cette situation extrêmement instable, la MINUBH a concentré ses efforts sur la sécurité civile. La présence de

instable, la MINUBH a concentré ses efforts sur la sécurité civile. La présence de près de 2 000 observateurs du GIP et les patrouilles intensives qu'ils ont effectuées ont contribué dans une très large mesure à créer un environnement stable.

8. Lorsque la crise qui a suivi le conflit a commencé à s'affaiblir, la MINUBH a porté son attention sur les questions plus vastes de son mandat. La liberté de mouvement s'est considérablement améliorée en 1998, grâce à l'introduction de plaques d'immatriculation uniformes pour les véhicules, initiative prise conjointement par la Mission et le Bureau du Haut Représentant. L'introduction de procédures du GIP régissant la sélection et le recrutement, qui prévoyait des sanctions pour les fonctionnaires de police qui ne respectaient pas la légalité, ainsi que deux accords majeurs de restructuration (en 1996 pour la Fédération et en 1998 pour la Republika Srpska), fixant des objectifs pour les effectifs de la force et la représentation des minorités, ont jeté les bases de la réforme de la police. Un personnel hautement qualifié a été déployé en plus grand nombre et les conseillers du GIP affectés aux ministères cantonaux et aux ministères de l'intérieur des entités ont assuré une surveillance plus étroite. En reconnaissance du lien indissoluble existant entre les activités de police et un système judiciaire efficace en vue de l'établissement des principes du droit, la MINUBH a lancé en 1998 le Programme d'évaluation du système judiciaire.

IV. Plan d'exécution du mandat de la Mission : 2000-2002

9. En 1999, la situation a continué de se stabiliser sur le plan de la sécurité et de nombreuses personnes déplacées ont commencé à regagner leur logement d'avant guerre. La Mission a ensuite concentré ses efforts sur la mise en oeuvre des aspects concrets de son mandat. Il était évident qu'il ne pouvait être procédé à une réforme et à une restructuration durables de la police uniquement par l'organisation d'une formation et une coimplantation intensive. Un modèle conceptuel constituant la base d'une réforme et d'une restructuration concrètes de la police a été établi (voir annexe). Il constitue le fondement d'un plan d'exécution biennal du mandat, comprenant des objectifs précis, des projets, des critères spécifiques et des dates limites. Trois aspects ont été examinés : a) le fonctionnaire de police à titre individuel; b) les services de répression; c) le rapport entre la police et le public. Le Plan d'exécution du mandat comprenait six programmes principaux et ses objectifs étaient les suivants : certification des fonctionnaires de police; accréditation des administrations de police; et mise en place de mécanismes autonomes en vue de la coopération des forces de police au niveau de l'État et de la région. Le plan est devenu le principal document de référence concernant les activités de la Mission, tant avec ses interlocuteurs locaux qu'avec la communauté internationale. Il a rendu ses travaux plus transparents, responsabilisé les services de répression et les autorités de police et renforcé la transparence de leurs activités, et fourni un cadre clairement défini pour les mécanismes d'établissement de rapports de la Mission.

Programme de base 1 : réforme de la police

10. L'objectif principal de ce programme consistait à faire en sorte que les fonctionnaires de police se conforment aux normes internationales d'intégrité professionnelle et personnelle, afin d'obtenir le respect et la confiance de la

population. Cela exigeait de vérifier leurs activités pendant la guerre, leur comportement professionnel, leur statut en matière de logement, leurs titres et diplômes, s'ils avaient suivi le stage de formation obligatoire du GIP, leur citoyenneté et leur casier judiciaire. Une banque de données globale, le Registre de police local, a été mise en place afin de stocker des informations détaillées sur l'ensemble du personnel chargé du maintien de l'ordre. La certification définitive exigeait un processus en trois phases : a) enregistrement des fonctionnaires de police en activité; b) présélection avant d'accorder une autorisation provisoire; et c) vérification finale approfondie aboutissant à une certification en bonne et due forme. L'autorisation provisoire était retirée aux membres du personnel de police qui ne répondaient pas à ces normes. Des unités locales de contrôle interne ont été mises en place dans toutes les administrations de police.

11. Conformément au délai fixé dans le Plan d'exécution du mandat, la confirmation officielle de tous les fonctionnaires de police devrait être achevée d'ici à la fin de l'année. Sur les 44 000 membres du personnel, y compris le personnel administratif, 23 751 ont été immatriculés. Sur ce chiffre, 16 803 ont reçu une autorisation provisoire, dont 15 786 ont fait l'objet d'une confirmation complète (8 311 dans la Fédération, 5 692 dans la Republika Srpska, 263 dans le District de Brcko, 1 351 dans le Service des frontières et 169 dans la police des tribunaux de la Fédération). La certification a été refusée à 481 fonctionnaires de police (254 dans la Fédération, 184 dans la Republika Srpska, 1 dans le District de Brcko, 1 dans la police des tribunaux de la Fédération et 41 dans le Service des frontières). En outre, 228 dossiers sont encore à l'examen (104 dans la Fédération, 104 dans la Republika Srpska, 2 dans le District de Brcko, 2 dans la police des tribunaux de la Fédération et 16 dans le Service des frontières). Une commission d'examen indépendante a été constituée pour s'occuper de chaque cas susceptible de faire l'objet d'une demande d'examen. Cette commission n'a pas autorité pour annuler des décisions du chef du GIP, mais si elle est saisie d'informations nouvelles ou de nouveaux éléments de preuve dont le chef du GIP ne disposait pas lorsqu'il a pris sa décision, elle peut renvoyer les dossiers devant celui-ci pour qu'il réexamine sa décision.

12. Le deuxième objectif du programme consistait à élever les compétences professionnelles de la police aux niveaux acceptés par la communauté internationale, tâche rendue plus difficile par le manque de fonds et d'instructeurs qualifiés. La Mission a versé un montant de plus de 500 000 dollars prélevé sur le Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'assistance à la police et fourni des spécialistes en matière de formation pour deux académies de police, l'une ouverte à Sarajevo en octobre 1998 et l'autre à Banja Luka en juillet 1999. En avril 2002, des établissements de formation permanentes ont été ouverts à l'intention des membres du Service des frontières. Tous les fonctionnaires de police, nouvelles recrues et anciens policiers réintégré ont assisté aux stages de formation obligatoires de la Mission, qui comprenaient un cours d'une semaine sur la dignité humaine et un cours de transition de trois semaines. La formation dans des domaines spécialisés, comme la lutte antiémeutes, le contrôle de la circulation, les armes à feu et la gestion, a sensiblement augmenté les capacités de base en matière de police. Dans le but d'assurer l'autonomisation de la réforme de la police, une attention particulière a été accordée à la « formation des formateurs ». Les stages de formation spécialisée continueront de dépendre de l'appui de formateurs internationaux, mais des instructeurs locaux assurent maintenant la formation officielle dans les deux académies.

Programme de base 2 : restructuration de la police

13. Ce programme visait à faire en sorte que chaque administration de police dispose de ressources suffisantes, d'une structure organisationnelle efficace, y compris de voies de recours externes et internes, soit protégée contre toute ingérence politique, et ait une représentation multiethnique appropriée et une représentation équilibrée des hommes et des femmes. Des analyses fonctionnelles globales de toutes les administrations de police ont été entreprises en 2002 et une série de réformes et de recommandations ont été mises au point, en coopération avec les autorités locales. Cette phase est maintenant terminée et des équipes locales de gestion du changement, chargées d'appliquer les recommandations de base et à moyen terme, ont été déployées dans toutes les administrations de police. Trois administrations de police ont été agréées pour l'application des normes de base. Quatre le seront sous peu et les autres d'ici à la fin de l'année.

14. Afin de réduire l'ingérence politique dans les activités de police, un projet biennal a été lancé, visant à mettre en place des commissaires de police indépendants au niveau des cantons et des directeurs de la police au niveau des entités. Des commissaires de police indépendants ont été nommés dans les 10 cantons de la Fédération. Des directeurs de la police sont en place dans la Republika Srpska et dans la Fédération.

15. Le déploiement de fonctionnaires de police appartenant à des groupes minoritaires a constitué l'une des tâches les plus difficiles de la Mission. Afin d'accroître la représentation ethnique et de promouvoir la parité entre les sexes, quatre programmes ont été mis en oeuvre : a) redéploiement volontaire du personnel de police appartenant à des groupes minoritaires; b) sélection de nouvelles recrues appartenant à des groupes minoritaires pour les deux académies de police; c) cours de recyclage pour les anciens fonctionnaires de police réintégrés; et d) campagnes de recrutement visant à encourager les femmes à s'inscrire dans les académies. Afin d'encourager la réintégration de fonctionnaires appartenant à des minorités, la Mission a également fourni une assistance au logement, en coopération avec les ministères gouvernementaux et les organisations non gouvernementales. Dix-sept séries de redéploiement volontaire ont été organisées. Au total, 935 nouvelles recrues ont été formées au moyen de 10 classes dans les académies et quatre autres classes totalisant 465 recrues sont actuellement sélectionnées et formées. Douze cours de recyclage ont été organisés. Toutes les administrations de police comprennent désormais des représentants de groupes minoritaires, constituant en moyenne 10 % des effectifs de police. On compte 450 fonctionnaires de police femmes (représentant près de 4 % de l'effectif de police dans la Fédération et plus de 2 % dans la Republika Srpska) et plus de 170 nouvelles recrues femmes suivent actuellement une formation. Le district de Brcko, le Service de la police des frontières et la police des tribunaux sont totalement multiethniques.

Programme de base 3 : services de police/justice pénale

16. Les activités de police ne constituent qu'un aspect de l'état de droit. Pour qu'une force de police soit pleinement efficace, elle doit opérer dans un cadre juridique cohérent, avec un ministère public et un pouvoir judiciaire indépendants et responsables. Le Programme biennal d'évaluation du système judiciaire de la

Mission a déterminé les principales faiblesses du système juridique. À la fin de 2000, cette responsabilité a été transférée à la Commission judiciaire indépendante, qui relève du Bureau du Haut Représentant. Afin de promouvoir la coopération entre les services de police et le système de justice pénale, et de conserver un rôle d'appui et de consultation, la Mission a créé le Groupe consultatif en matière de justice pénale. Cette unité suivait les principaux procès, assurait la liaison entre les services de police et le système judiciaire, conseillait le GIP sur les questions de procédure juridique et formait la police locale à l'application des procédures pénales. Des cours de formation spécialisée visant à améliorer la qualité des rapports de police ont été organisés dans toutes les administrations de police, sauf une (canton 6 – Bosnie centrale) où l'obstruction politique a été maintenue. En juillet 2001, la Mission a entrepris de mettre en place, de former et de déployer une police des tribunaux dans les deux entités. Une police de tribunaux multiethnique est déployée dans la Fédération depuis octobre 2002 et une force analogue deviendra opérationnelle dans la Republika Srpska le 1er janvier 2003.

Programme de base 4 : création d'institutions et coopération entre les forces de police

17. L'absence d'autorités de police efficaces au niveau de l'État et de mécanismes de coopération entre les services de police limite considérablement la capacité de lutter contre la criminalité nationale, régionale et transnationale. La tâche de la Mission consistait à mettre en place des institutions au niveau de l'État dans le cadre d'une structure nouvelle et complexe comprenant deux entités, 10 cantons et un district séparé. L'objectif était de créer un service de la police des frontières le long de la frontière de 1 550 kilomètres. Le Service contrôle maintenant la totalité des frontières terrestres et trois aéroports internationaux, le quatrième devant ouvrir prochainement. Cela constitue un succès important. Le nombre de migrants illégaux a diminué, passant de 25 000 en 2000 à quelques centaines en 2002. Le contrôle efficace des frontières par le Service a permis à l'État de recouvrer un montant de plus de 1,2 million de dollars au cours des neuf premiers mois de 2002, dont près de 900 000 dollars provenaient de la saisie de marchandises de contrebande. Afin d'améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations au niveau central et d'assurer la sécurité physique des hautes personnalités et des installations, une loi portant création d'un organisme d'État pour l'information et la protection a été adoptée en mai 2002. Trois directeurs ont été nommés à cet organisme et un groupe de travail a été créé en vue d'un déploiement complet.

18. Quatre structures distinctes ont été mises en place sous la présidence de la Mission, afin de promouvoir la coopération policière aux niveaux national et régional. Une réunion consultative ministérielle sur les questions de police et une équipe spéciale mixte ont été établies pour encourager la coopération policière à l'intérieur de l'État. Au niveau régional, un comité des ministres, comprenant des représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la République fédérale de Yougoslavie et de la Croatie, et une équipe spéciale régionale ont été créés. Afin de renforcer les capacités locales de combattre la criminalité internationale, la Mission a contribué à la mise en place d'un bureau central national de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) à Sarajevo. Les deux structures nationale et régionale de coopération policière ont été transférées aux autorités locales.

19. Afin d'aider la police à lutter contre le trafic d'êtres humains, la Mission a, en juillet 2001, créé le Programme spécial de lutte contre le trafic d'êtres humains (STOP) à l'intention de la police locale, contrôlé par des membres du GIP. Au 23 novembre, ce programme avait effectué plus de 800 descentes, identifié 240 établissements soupçonnés d'activités impliquant un trafic, dont 151 ont été fermés, et a aidé à rapatrier 264 victimes de trafic avec l'appui de l'Organisation internationale pour les migrations. Avec l'aide du Groupe consultatif en matière de justice pénale, 54 poursuites ont été engagées, 20 affaires sont examinées et 99 condamnations ont été prononcées.

Programme de base 5 : sensibilisation du public

20. Une série de campagnes nationales de sensibilisation, axées sur les principes de base de la police démocratique que sont la protection policière, la responsabilité et l'impartialité, ont été menées afin d'instaurer la confiance dans la police parmi la population. D'autres activités parrainées par la police, telles que des journées portes ouvertes, des visites scolaires et des démonstrations de maintien de l'ordre, sont venues renforcer la confiance du public. D'autres campagnes ont informé le public au sujet du Service des frontières et encouragé le recrutement de membres de minorités ethniques et de femmes dans les forces de police. Un bimensuel consacré au Service des frontières est publié, des bulletins d'information radiodiffusés concernant les activités de la MINUBH ont été communiqués aux stations locales et un site Web de la Mission a été créé et mis à jour quotidiennement.

Programme de base 6 : participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies

21. La MINUBH a estimé que la participation de la Bosnie-Herzégovine aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies était utile à l'harmonisation de la coopération policière et militaire dans le pays. Elle a fourni aux autorités de la Bosnie-Herzégovine un appui important et des conseils au sujet de la contribution à ces opérations. Un contingent de police civile multiethnique de Bosnie-Herzégovine est en service au Timor oriental depuis 2000, d'abord dans le cadre de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), puis dans le cadre de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Un groupe multiethnique d'observateurs militaires des Nations Unies a été déployé en janvier 2001 à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE). En novembre 2002, un deuxième groupe multiethnique d'observateurs militaires a été déployé auprès de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Une unité composite destinée aux missions de maintien de la paix des Nations Unies (compagnie légère intégrée de transport logistique forte de 60 personnes) a été créée et est prête à être déployée à bref délai. Une procédure a été élaborée en vue de contributions futures, et les responsabilités ont été transférées au niveau local.

V. Fonds d'affectation spéciale

22. Deux fonds d'affectation spéciale ont assuré les ressources indispensables à l'exécution du mandat de la MINUBH. Créé en 1994, le Fonds d'affectation spéciale pour le rétablissement des services publics de base à Sarajevo a reçu à ce jour des contributions s'élevant au total à 20,8 millions de dollars. En outre, 3,1 millions de dollars de revenus des dépôts ont servi à financer les projets. C'est ainsi que plus de 540 projets ont été exécutés dans les domaines suivants : santé publique, logement, eau, énergie, transports publics, communications, éducation et assainissement. Le Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'assistance à la police en Bosnie-Herzégovine a reçu des contributions d'un montant de 16,3 millions de dollars, qui servent à exécuter des programmes de base visant à aider la police locale et les institutions de maintien de l'ordre par la fourniture d'uniformes et de matériel, le financement de cours de formation et la remise en état d'installations policières.

VI. Évaluation et futurs enjeux

23. La mise en place des fondations d'une force de police démocratique moderne constitue un résultat remarquable pour la Bosnie-Herzégovine mais le plus gros reste à faire, en particulier l'instauration d'un véritable état de droit. La corruption, le crime organisé et l'obstruction politique constituent toujours des obstacles de taille au développement économique et à l'intégration régionale. Ces obstacles ne pourront être surmontés que par une réforme judiciaire et légale complète. Bien que le Bureau du Haut Représentant ait accéléré le rythme, la réforme judiciaire accuse toujours deux années de retard par rapport à la réforme des polices. La présence persistante de personnes accusées de crimes de guerre graves est un obstacle de taille à la normalisation après le conflit. Tant que les autorités locales n'auront pas remis les criminels de guerre présumés au Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie et que les tribunaux locaux accrédités par le Tribunal, conformément à l'accord de 1996 dit des « règles de la route », ne commenceront pas à arrêter, inculper et poursuivre les suspects avec toute la rigueur de la loi, il ne saurait y avoir de réconciliation et de stabilité.

24. Les normes policières et la capacité d'application des lois peuvent se mesurer au degré de préparation de la police, à l'efficacité, au suivi des enquêtes et à la confiance du public dans la sécurité. La situation est loin d'être parfaite, mais il n'y en a pas moins de nombreux signes encourageants. C'est ainsi que les émeutes et manifestations de 2001 ont fait place à la réouverture généralement pacifique de sites religieux, à des commémorations et à de vastes manifestations sportives interethniques en 2002. La présence d'éléments de police multiethniques a soutenu et encouragé un nombre de plus en plus élevé de membres des minorités à rentrer chez eux. Ils étaient 41 000 en 1999, plus de 92 000 en 2001, et 80 711 à la fin de septembre 2002. Les statistiques du Groupe international de police montrent une réduction en nombre et en intensité des incidents à caractère ethnique : moins de 200 en 2002, contre plus de 300 en 2000.

25. Il convient de régler la question du financement des institutions de base de lutte contre la délinquance, indispensables à la sécurité et à la stabilité non seulement du pays, mais aussi de la région. Les deux académies de police et l'Agence nationale d'information et de protection doivent être assurées d'un financement suffisant. Malgré son succès confirmé, le fait que le Service des frontières soit financé par l'État au coup par coup en 2002 reste préoccupant et il

devrait être remédié à cette situation dans le budget de 2003. Selon les estimations, l'équipement de base de ce service exigerait 842 000 dollars. Tous les traitements et frais généraux ont été réglés à ce jour, mais 4,5 millions de dollars supplémentaires sont encore nécessaires pour 2002. Si l'on veut assurer une représentation multiethnique dans la force de police, il faut régler le problème de la disparité existant entre les deux entités et à l'intérieur des cantons de la Fédération pour ce qui est de l'enveloppe des prestations versées aux policiers. Cette disparité, jointe à l'absence de sensibilisation du public à la multiethnicité, constitue le principal obstacle au déploiement complet de membres des minorités dans la police. Il reste par ailleurs des poches de résistance politique à certaines des mesures de réforme de la MINUBH, et singulièrement la nomination de commissaires de police indépendants et d'agents du maintien de l'ordre appartenant aux minorités. Tous les partis politiques appuient le programme de réforme nationale, mais il faudra suivre de près la situation après les élections si l'on veut sauvegarder les acquis importants enregistrés.

VII. Aspects financiers et logistiques

26. Par sa résolution 56/505 du 27 juin 2002, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 82,1 millions de dollars au titre du fonctionnement et de la liquidation de la MINUBH pour la période de 12 mois, allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003. Au 31 octobre 2002, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUBH se chiffraient à 65,5 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix se chiffrait à 1 652 200 000 dollars. Le plan de liquidation de la Mission figurant dans le rapport du Secrétaire général en date du 16 janvier 2002 (A/56/773) est sur la bonne voie et son exécution a commencé. Sur des actifs représentant quelque 60 millions de dollars, 12 % seront donnés aux autorités locales, comme convenu par la Cinquième Commission le 4 novembre 2002 (voir A/C.5/57/SR.20 et A/C.5/57/L.18). Environ les deux tiers seront transférés à d'autres missions et à la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi, le solde étant liquidé sur place. Pendant la période de liquidation proprement dite, les bureaux de liaison des Nations Unies de Sarajevo, de Belgrade et de Zagreb continueront de recevoir un appui administratif jusqu'en juin 2003.

VIII. Observations

27. Grâce à la MINUBH, l'Organisation des Nations Unies a apporté la preuve qu'elle était capable de mener à bien un mandat complexe conformément à un plan stratégique et selon un calendrier réaliste bien défini. La MINUBH a exécuté le plus vaste projet de réforme et de restructuration de forces de police jamais entrepris par les Nations Unies. L'ensemble du pays bénéficie d'un niveau élevé de sécurité. La Bosnie-Herzégovine dispose désormais de tous les mécanismes et institutions nécessaires pour participer pleinement à la lutte régionale et internationale contre le crime organisé et le terrorisme. Le Service des frontières a réduit de manière spectaculaire les flux de migrants illégaux, a contribué à dissuader le trafic de drogues et la traite d'êtres humains et a aidé à réduire la contrebande. La passation du contrôle à long terme de la police à la Mission de police de l'Union européenne constitue un excellent exemple de coopération et de transition sans heurt entre

l'Organisation des Nations Unies et une organisation régionale. Toutes ces réalisations ont reposé sur le plan novateur d'exécution du mandat, dont s'inspirent actuellement d'autres missions de maintien de la paix des Nations Unies et le Bureau du Haut Représentant.

28. La MINUBH avait été chargée de l'exécution d'un seul aspect, mais d'un aspect vital des Accords de Dayton, c'est-à-dire la réforme et la restructuration des services de maintien de l'ordre en Bosnie-Herzégovine et le renforcement de l'état de droit. La Mission a oeuvré en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales s'occupant d'autres aspects civils et militaires des Accords de Dayton, tels que la Force de mise en oeuvre (IFOR), la Force de stabilisation (SFOR), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). La coordination d'ensemble des activités civiles internationales a été assurée par le Bureau du Haut Représentant sous la direction du Conseil de mise en oeuvre de la paix. L'apport de la MINUBH s'inscrivait ainsi dans le cadre plus large de l'action menée par la communauté internationale pour mieux asseoir la paix en Bosnie-Herzégovine.

29. En améliorant la sécurité, en réformant et en restructurant la police, la MINUBH a contribué à jeter les bases du redressement après la guerre et du développement. Le niveau élevé de sécurité pour les rapatriés a encouragé le retour de plus de 250 000 réfugiés dans leur foyer d'avant la guerre. La réforme et la restructuration de la police selon les normes internationales ont doté la Bosnie-Herzégovine d'une police qualifiée de « police de calibre européen ». Les deux fonds d'affectation spéciale ont permis la réforme de la police et ont contribué d'une manière plus générale au relèvement du pays après le conflit. Je remercie les États Membres de leurs généreuses contributions à ces fonds. Maintenant que la Mission de police de l'Union européenne s'attelle à la tâche importante du contrôle et du renforcement du cadre de maintien de la loi qui est maintenant en place, je sais que je pourrai compter sur l'appui indéfectible de la communauté internationale pour sauvegarder et poursuivre ce qui a été accompli par la MINUBH au cours des six dernières années.

30. Pendant toute la durée de son mandat, la MINUBH et d'autres membres de la famille des Nations Unies se sontentraîdés : le HCR, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut Commissariat aux droits de l'homme, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour la population et la Banque mondiale. Ils continueront de soutenir sans réserve le redressement et le développement de la Bosnie-Herzégovine. Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a fourni un appui inestimable en dépistant les éléments des forces de police soupçonnés de crimes de guerre. Le PNUD a lancé en octobre 2002, en étroite collaboration avec la MINUBH, un programme de redressement triennal pour la région de Srebrenica.

31. En conclusion, je tiens à remercier les États Membres et les pays fournisseurs d'éléments de police de l'appui qu'ils ont offert à la MINUBH tout au long de son mandat. Je voudrais également exprimer ma profonde gratitude à mon Représentant spécial, M. Jacques Paul Klein, et au Chef du Groupe international de police, M. Sven Christian Frederiksen, pour leurs excellentes qualités de chef. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à leurs prédécesseurs, qui ont ouvert la voie au succès de la Mission. Enfin, à tous les hommes et femmes qui ont servi la

Annexe

MINUBH : réforme et restructuration de la police

	Personnel	Organisations
Compétence	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences de base et formation dans le domaine des droits de l'homme • Formation au maintien de l'ordre • Formation aux nouveaux défis de la criminalité 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources suffisantes • Gestion efficace des systèmes de ressources humaines (structure hiérarchique par exemple) • Coopération entre les forces de police
Intégrité	<ul style="list-style-type: none"> • Fichier du personnel chargé du maintien de l'ordre • Contrôle approfondi (situation en matière de logement, casier judiciaire, études, conduite pendant la guerre) 	<ul style="list-style-type: none"> • Multiethnicité et condition de la femme • Dépolitisation – Commissaire de police et directeur de projet concernant la police • Transparence et obligation redditionnelle

Aboutissement :

Certification du personnel

Accréditation des institutions

